



## Europe et démographie

La date du 31 décembre 1992, fixée par l'Acte Unique Européen pour la formation d'un « grand marché intérieur », supplante actuellement « l'an 2000 » comme échéance mythique, source tout à la fois d'inquiétude et d'espoir pour les peuples concernés. L'objectif affiché « *d'un espace sans frontières intérieures dans lequel la libre circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux est assurée* » a redonné vie à l'idée, aussi vieille que les efforts de construction européenne, d'éventuelles suppressions de tout autres sortes de « frontières ». On pense en général aux différences législatives et sociologiques, et quelquefois aux différences linguistiques. De fait, ce n'est pas raviver les disputes entre tenants de l'« *Europe des patries* » et de l'« *Europe supranationale* » que de dire que l'« identité » européenne, sans s'y substituer, complètera éventuellement les identités nationales qui, forgées par des siècles d'histoire, évoluent lentement, au rythme des générations. En fait l'unification européenne est un processus *sui generis*, qu'on aurait tort de comparer à l'unification des cités grecques, des provinces françaises ou espagnoles, des nations britanniques, des principautés allemandes ou italiennes, des Provinces-Unies néerlandaises, des cantons suisses, des Etats-Unis d'Amérique...

Peut-être les démographes, parce qu'ils utilisent la génération comme unité de temps, et les territoires nationaux comme unité d'espace, sont-ils mieux placés que d'autres pour en faire prendre conscience. Il leur suffit par exemple de considérer les notions de « population européenne », de « politique démographique européenne », d'« immigration en Europe ».

### Une population européenne ?

Voici deux cents ans, lors de la fondation des Etats-Unis d'Amérique, fut prévue, dans le texte même de la Constitution, l'organisation d'un recensement décennal destiné à attribuer à chaque Etat un poids convenable dans les pouvoirs

publics de la nouvelle Union. Quelques mois plus tard, de ce côté-ci de l'Atlantique, les Etats généraux, s'étant proclamés Assemblée nationale, et décidant une nouvelle organisation administrative du Royaume de France, prescrivirent à leur « Comité de division » d'organiser un recensement des nouveaux « départements », pour en vérifier l'équilibre politique. Qu'en est-il du recensement démographique de l'Europe ?

La Communauté fut d'abord *économique* et s'est dotée d'instruments d'observation de la population *active*. Mais il n'est pas certain qu'elle devienne une entité *politique*. Les instances communautaires ont toutes les peines du monde à obtenir des pays membres qu'ils veuillent bien organiser leurs recensements de façon simultanée et comparable. Chaque pays a ses habitudes et son appréciation des limites de la vie privée. Ce sont des mises au point délicates sur des sujets de cet ordre qui, en particulier, ont fait supprimer le recensement des Pays-Bas de 1980, et reporter, de 1980 à 1987, le recensement de l'Allemagne fédérale, d'abord censuré par la Cour constitutionnelle de Karlsruhe.

Peut-être y aura-t-il un jour un recensement de l'Europe communautaire : il y a bien un passeport européen. En attendant, les statistiques démographiques des pays membres doivent être prises telles qu'elles sont (tableau 1). Ainsi le volume « *Statistiques démographiques* » de l'Eurostat [1] contient surtout des résultats nationaux, présentés côte à côte, et rendus aussi comparables que possible, mais très peu de totalisations « européennes » : sur 160 pages de tableaux, seulement 4 sont strictement consacrées à l'Europe des Douze. L'introduction précise que « *des raisons techniques* » interdisent d'« *établir des agrégats communautaires pour tous les phénomènes traités dans les tableaux nationaux* ». En particulier il n'y a pas de pyramide des âges de la population de la Communauté, lacune qu'un chercheur de l'INED a récemment comblée (figure 1).

La lecture de cette pyramide, et sa comparaison,

à échelles proportionnelles, avec celle de la France, permettent de lire la genèse de l'Europe.

- En haut y apparaissent les pertes masculines des générations combattantes en 1914-1918, et la brèche du déficit des naissances, plus marquée en France, mais sensible parce que les Douze, sauf l'Irlande, prirent tous part à la Grande guerre.

- Au milieu le profil européen est moins accidenté que le profil français, parce que jouent diverses compensations, l'Allemagne ayant connu un « baby boom » avant la Deuxième guerre, sous le régime nazi, l'Espagne subissant la guerre civile, et non le conflit mondial, la France souffrant moins de celui-ci que ses alliés et que ses adversaires.

- En bas le relatif maintien de la natalité en France depuis les années 1960 contraste avec la sévère diminution du nombre absolu de naissances dans l'Europe des Douze, passé de 5,6 millions en 1964 à 3,8 en 1986.

Ces histoires contrastées, jointes aux rythmes différents de la transition démographique et au jeu des migrations internationales, font par exemple qu'en 1987, cinq pays présentent un nombre de jeunes de 0-14 ans dépassant nettement ce qu'impliquerait la moyenne communautaire : l'Irlande (+52 %), le Portugal (+19 %), l'Espagne (+17 %), la France (+9 %) et la Grèce (+8 %). Inversement ce nombre de jeunes est particulièrement faible en Allemagne fédérale (-23 % par rapport à la proportion moyenne communautaire), au Luxembourg (-9 %), et au Danemark (-6 %). Le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus est relativement faible en Irlande (-22 %), en Espagne (-11 %), aux Pays-Bas (-11 %), au Portugal (-11 %), relativement fort au Danemark (+11 %), au Royaume-Uni (+10 %), en Allemagne fédérale (+10 %).

Cette forme particulière de la pyramide des âges amène à se demander ce que pourrait être une politique démographique européenne.

### Une politique démographique européenne ?

Les aspects *sociaux* de la politique familiale et ses aspects *démographiques*, natalistes en France, sont toujours difficiles à démêler, parce que les deux motivations conduisent à des mesures assez comparables dans leur nature. Les principales mesures de politique familiale sont la gratuité de l'enseignement, le fait que les cotisations à l'assurance-maladie ne dépendent ni de l'état matrimonial ni du nombre d'enfants, la prise en compte de ceux-ci dans le calcul de l'impôt sur le revenu et des prestations familiales.

Tous les pays de la Communauté cherchent à compenser les inégalités de niveau de vie qu'entraîne l'inégale taille des familles. En particulier, les charges d'enseignement primaire et secondaire sont pour l'essentiel assumées par la collectivité. Mais le degré de centralisation des programmes d'enseignement, et le mode de

**Tableau 1 : Population et accroissement naturel dans l'Europe communautaire (1986).**

Population (a) (milliers)	Taux			
	natalité (b) p. 1 000 hab.	mortalité (b) p. 1 000 hab.	accroissement naturel % par an	
R.F.A.	61 066	10,3	11,5	- 0,12
Belgique	9 862	11,9	11,2	0,07
Danemark	5 121	10,8	11,3	- 0,05
Espagne	38 668	12,1	7,7	0,44
France	55 394	14,1	9,9	0,42
Grèce	9 966	11,3	9,2	0,21
Irlande	3 541	17,3	9,5	0,78
Italie	52 246	9,7	9,5	0,02
Luxembourg	370	11,7	10,7	0,10
Pays-Bas	14 572	12,7	8,6	0,41
Portugal	10 208	12,4	9,4	0,30
Royaume Uni	56 763	13,3	11,7	0,16
Europe des Douze	322 776	11,9	9,1	0,28
URSS	280 140	19,4	10,6	0,88
Etats-Unis	241 600	15,5	8,7	0,68
Japon	121 490	11,5	6,2	0,53
Monde	4 917 000	26	10	1,6

(a) Moyenne 1986, sauf : Irlande et Luxembourg (31 décembre), Grèce et Royaume-Uni (30 juin). (b) 1984 pour l'Espagne, 1985 pour l'URSS.

Source : Eurostat [1], p. 36.

financement des études, présentent d'appréciables différences selon les pays, faisant plus ou moins appel à l'Etat, aux provinces, aux municipalités, aux fondations, aux églises, aux organisations professionnelles. De plus l'organisation et le financement des enseignements préscolaires (jardins d'enfants, écoles maternelles), et supérieurs (universités) sont très inégalement développés, et très diversement organisés. Mais du moins aucun pays n'envisage que les familles assument elles-mêmes des frais scolaires d'autant plus lourds qu'elles ont plus d'enfants.

Une politique nataliste cherche à encourager la constitution, puis l'agrandissement des familles. Les principaux moyens en sont la modulation des impôts et des allocations selon la taille de la famille et le rang de l'enfant. La France n'est guère imitée en ce domaine que par la Belgique et le Luxembourg, et les incitations en ce sens ne recueillent qu'une attention polie. Même les pays où le nombre de naissances a beaucoup baissé n'envisagent qu'avec réticence l'idée que remédier à cet état de choses puisse être de la responsabilité des pouvoirs publics. D'importantes différences de perception, héritées en particulier de catastrophiques expériences, nazie en Allemagne, fascistes en Italie et en Espagne, séparent les sensibilités nationales. Ce serait plutôt en Europe de l'Est, en dehors de la Communauté, que la France trouve des pays partageant ses préoccupations.

En fait toute réflexion sur ces sujets débouche sur les épineuses questions de la comparaison des coûts salariaux, et de la compétitivité des entreprises, puis sur celles de l'harmonisation des fiscalités, au sens le plus général de ce terme. Ceci inclut des sujets aussi délicats que les partages entre impôts et cotisations sociales, et à l'intérieur de l'impôt, entre impôts directs et indirects,

entre impôts nationaux et locaux, entre barèmes progressifs et proportionnels. Peut-être la construction européenne permettra-t-elle une convergence et une modernisation progressives des fiscalités nationales, mais le processus sera de toute façon très long et semé d'embûches.

Il devrait au moins commencer par une information réciproque des pays sur leurs systèmes respectifs. La diversité européenne, de ce point de vue, doit être considérée comme une richesse, et non comme une survivance regrettable. La France peut certainement faire bénéficier ses partenaires de l'avance qu'elle a prise en matière de politique de la petite enfance, mais peut inversement bénéficier de leurs expériences, par exemple quant à la vitalité de la vie locale et au degré de décentralisation : beaucoup de questions concernant la vie des familles et des enfants, que les Français sont habitués à voir traitées à Paris, ne le sont ni à Bonn ni à Rome ni à Madrid, mais à Cologne et Munich, Florence et Milan, Barcelone et Bilbao. Ce serait une erreur de les confier aux instances de Bruxelles et Strasbourg.

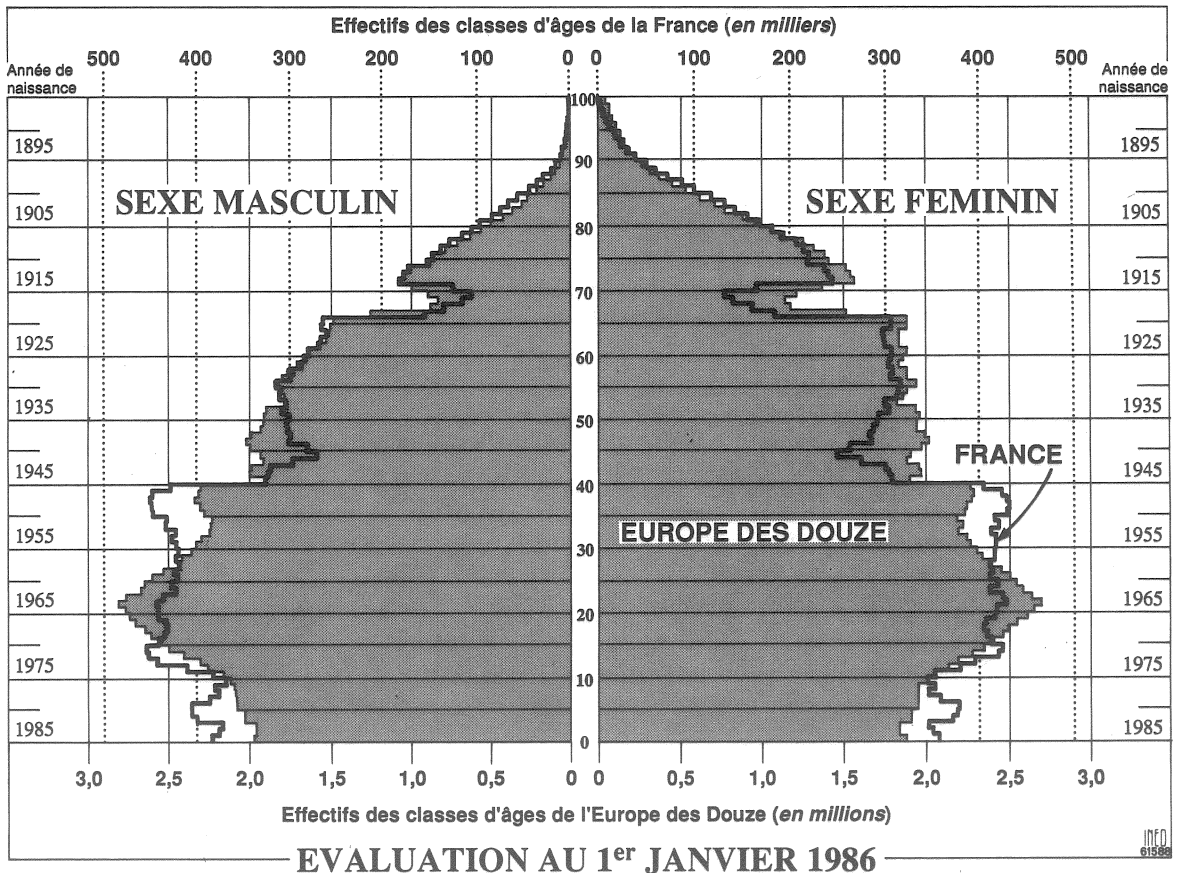
De savants colloques ont déjà réfléchi sur la nature de la « culture européenne », de ce qui l'unifie et la distingue des cultures américaine et japonaise, mais beaucoup reste à faire pour que cette prise de conscience dépasse les milieux intellectuels. Une des grandes caractéristiques communes est précisément celle de l'« Etat-

Providence », c'est-à-dire l'existence de systèmes complexes de Sécurité Sociale, couvrant les risques de maladie, assurant des revenus de retraite pendant la vieillesse, contribuant aux charges familiales. Ces systèmes sont certainement très différents entre eux, mais ils le sont encore plus des conceptions américaine et japonaise. Un autre thème unificateur pourrait être, paradoxalement, la question de l'immigration.

### Vers une citoyenneté européenne ?

Aux Etats-Unis l'immigration est fondatrice : les Américains de toutes origines se définissent par leur attachement à la Constitution, à la Bannière étoilée et à la Conquête de l'Ouest. Au Japon, il n'y a pratiquement pas d'immigration. En Europe, par contraste, il y a eu d'une part d'importantes migrations qui aujourd'hui deviennent rétrospectivement « internes », à savoir celles des pays du Sud, Italie, Espagne, Portugal, Grèce, vers les pays industriels du Nord. D'autre part, les pays d'Europe, ont gardé des liens importants, notamment linguistiques, avec les pays qu'ils ont colonisés, ou avec lesquels ils ont des relations anciennes, comme l'Angleterre avec l'Australie, l'Espagne avec le Mexique, l'Allemagne avec la Turquie. Ces liens se traduisent dans certains cas par la présence d'importantes populations « immigrées », aux statuts aussi variés qu'il y a de combinaisons

Figure 1 : Pyramides des âges de l'Europe des Douze (322 millions d'habitants) et de la France (55 millions), au 1<sup>er</sup> janvier 1986, à échelles proportionnelles. Source [2]



entre pays de départ et pays d'arrivée. Les débats de Commission du Code de la Nationalité ont montré la très grande complexité de cette question dans la seule France ; que serait-ce si une autre Commission s'en chargeait au plan européen ?

La première chose à faire ne serait-elle pas de créer un statut des nationaux européens en Europe, qui permettrait pour commencer aux Italiens de Belgique, et aux Espagnols de France de voter aux élections « européennes », à leur lieu de résidence ? But modeste, mais symbolique de la naissance d'une « citoyenneté » européenne ? On déboucherait ensuite sur l'examen coordonné des statuts des Européens de l'exté-

Tableau 2 : Etrangers dans l'Europe communautaire.

Population (en milliers)	Nationalités		% hors-Comm. (a)
	Des Douze	Autres	
R.F.A. 1986	1 364,7	3 148,0	5,1
Belgique 1985	583,9	313,7	3,2
Danemark 1986	25,7	91,3	1,8
Espagne 1984	134,2	93,3	0,2
France 1982	1 577,9	2 102,2	3,8
Grèce 1985	228,5	67,4	0,7
Irlande			
Italie			
Luxembourg 1981	88,6	7,2	2,0
Pays-Bas 1986	161,5	391,0	2,7
Portugal 1986	22,5	64,5	0,6
Roy. Uni 1984	754,0	982,0	1,7
Ensemble (a)	4 941,4	7 259,4	2,2

(a) Proportion de nationalités hors Communauté dans la population totale. Chiffres indicatifs, les données étant relatives à des dates différentes.  
Source : Eurostat [1], tableaux 12.

rieur, Français d'Outre-mer, Britanniques du Commonwealth, Allemands de l'Est, au regard des institutions européennes. Et enfin on confronterait les législations et les pratiques concernant les Algériens, Marocains et Tunisiens en France, les Pakistanais et Jamaïcains en Angleterre, les Turcs et Yougoslaves en Allemagne. Cette « treizième » population, celle des « résidents européens », globalement plus nombreuse que celle de la Grèce ou de l'Irlande, n'est guère représentée dans les instances communautaires. Lentement s'en améliore la connaissance statistique (tableau 2), et aussi celle des mécanismes juridiques qui expliquent par exemple pourquoi en France des petits-enfants d'immigrés sont français, tandis qu'en R.F.A. se perpétuent des communautés étrangères de « Gastarbeiter » [3].

Voilà trois questions, le recensement, la politique familiale, la citoyenneté, qui ont de quoi exalter la jeunesse désireuse de construire l'Europe, mais aussi de quoi faire comprendre que le 1<sup>er</sup> janvier 1993 n'est pas un achèvement, mais un commencement.

Michel Louis LEVY

## RÉFÉRENCES

- [1] « *Statistiques démographiques* » Office statistique des Communautés européennes, Eurostat, série jaune, 1988.  
[2] Jean-Claude Chesnais « Population Trends in the European Community, 1960-1986 », *Revue européenne de population*, n° 3, 1987, p. 281-296.  
[3] Michèle Tribalat « L'immigration étrangère en Europe ». *Le Temps stratégique* (Genève), n° 24, printemps 1988, p. 65-74.

## VIDEO

### Population et développement, en images

« Première » dans l'enseignement des questions démographiques : le recours au support vidéo. Avec l'aide de la Télévision du Cameroun, de la Communauté européenne, de l'UNESCO, et de plusieurs organismes français, dont l'INED, l'Agence « Orchidées » a complété sa série « *Terres d'Espoir* » par deux cassettes vidéo, d'une heure chacune, consacrées au « défi démographique ». Des reportages très vivants, filmés pour l'essentiel au Cameroun, qui ne dédaignent pas les charmes de l'exotisme, mais qui refusent toute complaisance, illustrent un propos alliant la clarté à la rigueur. Répudiant le misérabilisme, Philippe Fargues, spécialiste de ces questions à l'INED et auteur du commentaire, ne cache ni les

difficultés, ni les motifs d'optimisme.

La première cassette, intitulée « *Naître pour vivre* » explique comment sont reçus les programmes de planification des naissances, et comment ils s'insèrent dans les préoccupations de santé et d'hygiène des couples, des familles et des enfants. La visite au dispensaire, la leçon d'éducation sexuelle et de protection maternelle et infantile, font comprendre ce qui change dans les mentalités traditionnelles. Quelques allusions aux pays développés et à des aires culturelles autres qu'africaines, permettent de faire la part des questions communes à tous, et des différences qu'introduisent les spécificités culturelles.

La seconde, intitulée « *Réinventer la famille* », est consacrée à l'équilibre entre la taille de la famille et les ressources économiques, le plus souvent agricoles mais progressivement tirées de petites entreprises

industrielles. Une attention particulière est portée aux conséquences de la baisse de la mortalité, à la polygamie, relativement fréquente en Afrique, et aux migrations vers la ville. Le commentaire amorce la réflexion, mais l'essentiel est le témoignage des intéressés, qui s'expriment en français, et qui emportent la sympathie du spectateur le plus blasé.

Au lieu de la sécheresse des tableaux, et de la complexité des graphiques, voici la magie de l'image, pour comprendre comment se transmet la vie, et comment le progrès contourne les obstacles.

M.L.

Agence « Orchidées » 23, rue Pierre Curie - 94200 Ivry

La série « *Terres d'Espoir* », dix cassettes d'une heure : 1 500 F (Les cassettes citées sont numérotées 9 et 10). Pour tous renseignements, s'adresser à Liliane Licata (1) 46 71 82 53.